8

B. 11/121/2

Légation de Luisse

France 51, Avenue Hoch

Paris, le 12 novembre 1923.

1083.

245 25

Swindight 3. 3 L. 11.23 L.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Confidential

En me référant à votre dépêche du 10 courant, ne B.11.121/GK., j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, quelques instants avant de me rendre au Quai d'Orsay pour y remettre la note contenant la réponse du Conseil Fédéral à la communication de M. Poincaré du 7 de ce mois sur la question des zones, j'ai reçu du Président du Conseil une nouvelle lettre dont je vous remets sous ce pli deux copies.

J'y joins deux copies de l'annexe, c'està-dire des instructions adressées par le Conseiller d'Etàt, Directeur Général des Douanes, à MM. les Directeurs à Lyon et Chambéry, au sujet de l'exécution du service à la frontière géographique franco-suisse.

Il me parait ressortir de cette communication nouvelle, qui ne change rien au fond du problème, que le Gouvernément de la République, se rendant
compte des répercussions fâcheuses qu'entraîne pour le
prestige de la France la procédure unilatérale instaurée par sa note du 10 octobre dernier, s'efforce aujour-

Département Politique Fédéral, Division des Affaires Etrangères.

> Dodis 即即 即

d'hui d'atténuer l'effet de son attitude intransigeante.

Il ne faut pas, je crois, attacher une importance excessive aux documents ci-joints, mais il convient
de reconnaître que, venant après l'acceptation par la France du principe de l'arbitrage, ils révèlent des intentions
plus conciliantes que par le passé et une sorte de repentir
tardif, dont nous ne pouvons attendre d'ailleurs aucun effet calmant sur l'opinion publique suisse, puisqu'on nous
demande de considérer comme confidentielle la circulaire
de M. Bolley.

Au sujet de la façon dont le coup de théâtre, constitué par la note et le décret du 10 octobre, a été pré paré, j'apprends de très bonne source que l'origine senretrouve dans un conflit de fonctionnaires. Durant l'absence de M. Laroche, Directeur d'Europe, MM. Peretti et de Lacroix se seraient mis en tête de prouver que le premier n'avait pas été en l'espèce un bon négociateur et qu'ils étaient, eux, beaucoup plus aptes à régler rapidement et définitivement une question irritante, si longtemps demeurée en suspens. Je sais, d'autre part, que la méthode, de laquelle relèvent la note et le décret du 10 octobre, est loin d'être approuvée par les personnalités les plus éminentes du Ministère. Plusieurs n'ont pas caché leurs sentiments à ce sujet. M. Seydoux en particulier a dit récemment à l'un de mes collègues étrangers qu'il déplorait profondément le geste que M. Poincaré n'a pas craint/couvrir de son autorité.

Contact of the County

J'aurai soin de vous faire parvenir un rapport télégraphique sur mon entrevue de ce jour avec M. Peretti.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéra, l'hommage de mon respect.

Dunant.